

## **DELIBERATION DD2021\_146**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 novembre 2021

**LE 25 novembre 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	54
Votants	73
Pouvoirs	19

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE ET MESURES DIVERSES À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE**

#### **PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. MARSAC, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme CELERIER, M. PALEM, M. VADILLO

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. AUDI, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. BELLOTEAU, Mme SARLANDE, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. CHAPOUL

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
Mme LABAILS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. SERRE donne pouvoir à Mme DUPEYRAT  
M. BIDAUD donne pouvoir à Mme ARNAUD  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. CAREME  
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. CAREME  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

## DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE ET MESURES DIVERSES

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** le Grand Périgueux réalise chaque année une délibération budgétaire modificative dite « de fin d'exercice » afin de procéder à l'ajustement des crédits budgétaires.

**Que** cette année cette décision modificative concerne l'ensemble des budgets, toutefois le budget eau sera seulement modifié par opérations d'ordre de la section d'investissement.

**Que** les détails des décisions modificatives soumises au vote du conseil sont présentés dans deux documents annexés au présent rapport :

- les maquettes budgétaires par chapitre et article
- le détail des mouvements par politiques publiques et opérations

### Concernant le budget principal :

**Considérant que** l'épargne brute (excédent réel de fonctionnement/recettes réelles de fonctionnement) progresse de 0,64 M€, du fait d'une hausse de 0,9 % (+0,6 M€) des recettes de fonctionnement et d'une baisse de 0,1 % des dépenses (-0,04 M€), comme le montre le tableau de synthèse suivant :

(en millions d'€, mouvements réels)

NATURE	Budget primitif	DM	Budget total	évolution du budget
Recettes de fonctionnement	66,89	0,60	67,49	0,9 %
cessions d'actifs				
Dépenses de fonctionnement	62,44	- 0,05	62,38	-0,1 %
Intérêts de la dette	0,47	0,01	0,48	2,8 %
<b>Epargne brute (RF-DF)</b>	<b>3,98</b>	<b>0,64</b>	<b>4,62</b>	<b>16,1 %</b>
Capital de la dette	3,74	0,02	3,76	0,6 %
<b>Epargne nette</b>	<b>0,24</b>	<b>0,62</b>	<b>0,86</b>	<b>258,5 %</b>
Recettes d'Investissement hors emprunt	8,66	- 0,16	8,50	-1,9 %
cessions d'actifs	2,48	- 1,33	1,15	-53,5 %
Emprunts	15,47	- 1,75	13,72	-11,3 %
Dépenses d'Investissement hors dette	27,65	- 2,62	25,02	-9,5 %
<b>Total du budget</b>	<b>94,29</b>	<b>- 2,64</b>	<b>91,65</b>	<b>-2,8 %</b>

**Que** l'évolution des recettes de fonctionnement s'explique par :

- x 380 k€ de débet à l'encontre d'un ancien comptable du Grand Périgueux (voir le rapport ad hoc)

- x 320 k€ d'encaissements de taxe de séjour. La taxe de séjour est perçue par l'Office de tourisme, toutefois la réglementation prévoit un reversement (obligatoire) à l'Office de tourisme. Ce montant se retrouvera donc à la fois en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- x 120 k€ de produits courants supplémentaires par rapport aux prévisions initiales, principalement sur les services enfance et petite enfance.
- x 140 k€ de moins que prévu sur les entrées piscines, du fait du contexte sanitaire
- x 75 k€ de moins par rapport aux prévisions sur la fiscalité (-50 k€ sur un total de 35,02 M€) et sur la DGF (-25 k€ sur un total de 7,26 M€)

**Que** l'évolution des dépenses de fonctionnement s'explique par :

- x 230 k€ de dégrèvements de fiscalité (198 963 € au profit des entreprises exonérées sur délibérations de la Communauté, 29 118 € de dégrèvements de taxe sur les surfaces commerciales)
- x 200 k€ de provisions, dans le cadre d'un contentieux lié à l'aéroport (voir rapport ad hoc)
- x 200 k€ de moins-values sur salaires
- x 330 k€ de moins-values sur les charges courantes : les évolutions les plus importantes portent sur les déchets (-167 k€ du fait de la prise en charge directe des intérêts de la dette, non transférée au SMD3 à ce jour), l'économie (-85 k€ sur l'entretien des ZAE, -48 k€ sur la digitalisation des commerces du fait du non recours à un contrat de maintenance de 40 k€, -45 K€ sur les subventions aux associations.
- x 275 k€ de moins-values sur les subventions entreprises
- x 320 k€ de reversement de taxe de séjour à l'OTI

**Considérant que** concernant l'investissement les cessions d'actifs sont en repli de 1,33 M€ notamment du fait du décalage de la perception du produit de la vente du siège à 2022 pour 1,8 M€.

**Qu'en** dépenses d'investissement, le budget se contracte de 9,5 % (-2,64 M€) essentiellement du fait des décalages dans les paiements pour les opérations du pôle Aliénor (-1,4 M€), de la piscine de Marscac (-300 k€), de la rénovation des aires d'accueil des gens du voyages (-280 k€) et de l'opération de Neufont (-228 k€).

### **Le budget Mobilité**

**Considérant qu'en** fonctionnement l'épargne évolue de 220 k€ du fait de :

- un produit de versement mobilité supérieur de 100 k€ aux prévisions
- des dépenses moindre sur les dépenses d'exploitation de 115 k€ concernant notamment les indemnités aux commerçants au titre des travaux effectués en 2020.

(en millions d'€, mouvements réels)

<b>NATURE</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>DM</b>	<b>Budget total</b>	<b>évolution du budget</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	11,27	0,10	11,37	0,9 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	8,94	- 0,11	8,83	-1,2 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,19	- 0,01	0,18	-4,7 %
<b>Epargne brute (RF-DF)</b>	<b>2,14</b>	<b>0,22</b>	<b>2,36</b>	<b>10,1 %</b>
<i>Capital de la dette</i>	1,04	- 0,00	1,04	-0,4 %
<b>Epargne nette</b>	<b>1,10</b>	<b>0,22</b>	<b>1,32</b>	<b>19,9 %</b>
<i>Recettes d'investissement hors emprunt</i>	7,39	- 1,11	6,28	-15,1 %
<i>Emprunts</i>	10,36	- 5,27	5,09	-50,9 %
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	15,91	- 6,17	9,74	-38,8 %
<b>Total du budget</b>	<b>26,07</b>	<b>- 6,29</b>	<b>19,79</b>	<b>-24,1 %</b>

**Que** les dépenses d'investissement sont en repli de 38,8 % (-6,17 M€) du fait de décalage de paiement sur la passerelle de la gare, des travaux ferroviaires et des gares (- 4,2 M€), de la mise à niveau des arrêts de bus (-650 k€) du BHNS rue Wilson (-680 k€) et d'acquisitions foncières (-379 k€).

### Le budget immobilier d'entreprises

**Considérant que** ce budget évolue peu. Les mouvements de la section de fonctionnement sont liés tant en dépenses qu'en recettes aux charges récupérables du villages vacances de Sorges.

**Que** les investissements baissent de 180 k€ du fait des décalages de paiements pour la reconstruction de la Gendarmerie de Vergt (-100 k€) et des travaux sur l'îlot Beauronne (-90 k€)

(en millions d'€, mouvements réels)

NATURE	Budget primitif	DM	Budget total	évolution du budget
Recettes de fonctionnement	0,44	0,02	0,46	3,5 %
Dépenses de fonctionnement	0,17	0,03	0,20	18,1 %
Intérêts de la dette	0,02	-	0,02	0,0 %
<b>Epargne brute (RF-DF)</b>	<b>0,26</b>	<b>-</b>	<b>0,24</b>	<b>-5,9 %</b>
Capital de la dette	0,09	0,02	0,11	20,1 %
<b>Epargne nette</b>	<b>0,17</b>	<b>-</b>	<b>0,03</b>	<b>-20,0 %</b>
Recettes d'Investissement hors emprunt	0,24	-	0,23	-4,5 %
Emprunts	0,54	-	0,40	-25,4 %
Dépenses d'Investissement hors dette	0,79	-	0,61	-23,1 %
<b>Total du budget</b>	<b>1,06</b>	<b>-</b>	<b>0,93</b>	<b>-12,6 %</b>

## le Budget Assainissement

**Considérant que** la section de fonctionnement est principalement impactée par des régularisations d'écritures antérieures (259 k€ de dépenses) et une régularisation concernant la coopération décentralisée (48 k€ en dépenses et en recettes), la redevance est ajustée de + 279 k€ (recettes).

(en millions d'€, mouvements réels)

NATURE	Budget primitif	DM	Budget total	évolution du budget
Recettes de fonctionnement	5,53	0,32	5,85	5,8 %
Dépenses de fonctionnement	2,75	0,36	3,11	13,0 %
Intérêts de la dette	0,37	0,01	0,38	2,4 %
<b>Epargne brute (RF-DF)</b>	<b>2,41</b>	<b>-</b>	<b>2,36</b>	<b>-1,9 %</b>
Capital de la dette	1,24	0,01	1,25	1,1 %
<b>Epargne nette</b>	<b>1,17</b>	<b>-</b>	<b>1,11</b>	<b>-5,2 %</b>
Recettes d'Investissement hors emprunt	2,36	0,02	2,38	0,8 %
Emprunts	10,40	-	9,59	-7,8 %
Dépenses d'Investissement hors dette	11,80	-	10,95	-7,2 %
<b>Total du budget</b>	<b>16,16</b>	<b>-</b>	<b>15,69</b>	<b>-2,9 %</b>

**Que** les dépenses d'investissement sont en repli de 850 k€, les nouvelles stations sont décalées (les piles, Neufont, St Mayme : 540 k€), les dépenses liées à la SLO (445 k€). le marché d'autosurveillance est également reporté à 2022 (-600 k€). En outre une écriture de régularisation de subventions antérieures doit être régularisée (+ 301 k€).

**Que** pour les recettes, l'emprunt d'équilibre est réduit de 810 k€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Valide les décisions modificatives présentées ainsi que l'ensemble des dispositions du présent rapport.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 02/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2021	Périgueux, le 02/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

